



Certificat médical pour arrêter le travail de nuit

Par **Cesssunshine**, le **27/04/2022** à **19:32**

Bonjour, mon mari travaille dans la fonction publique d'état, et il fait de nombreuses nuits. Son apnée du sommeil s'est aggravé et son médecin généraliste lui a fait un certificat médical attestant qu'il doit arrêter le travail de nuit pendant 6 mois. Est ce suffisant ou est ce le certificat médical doit obligatoirement être établi par la médecine du travail (qu'il n'a jamais vu en quasi 10 ans dans l'établissement...)?

Vous remerciant par avance pour votre retour.

Cordialement.

Cécilia.

Par **miyako**, le **27/04/2022** à **20:46**

Bonjour,

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2211>

Avec le certificat médical, il faut demander un rendez vous d'urgence au MDT, et c'est ce dernier qui rédigera un certificat temporaire d'incapacité au travail de nuit.

Cordialement